

Conseil Communal de Saint-Légier La Chiésaz**Rapport de la commission ad hoc chargée de l'étude du Préavis No 11-2013
concernant l'exécution de forages horizontaux
de captage d'eau de boisson dans la Haute-Veveysse de Fégire.**

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers

Les deux commissions (de Blonay et de Saint-Légier) se sont réunies le mardi 4 juin 2013 à 20h00 en la salle de l'Auberge Communale de Saint-Légier.

D'un commun accord, il a été décidé que chacune des deux commissions rendrait son propre rapport, avec néanmoins un « tronc commun », rédigé par Madame M.-C. Liechti de Saint-Légier et soumis à l'approbation de tous.

En ce qui concerne Saint-Légier, la commission qui était composée de :

M. Pierre-Alain Besson, président,
Mme Marie-Claude Liechti, secrétaire (rapporteur (e))

Mme Rita Regamey
M. Bernard Ramuz
M. Dominique Ruchet
M. Jean Dupraz
M. Patrick Brunschwig

a été reçue par M. Alain Bovay, syndic et municipal des eaux, accompagné de M. Krümel, technicien communal et de M. Roulet, boursier communal, que nous remercions de leur présence.

Etaient également présents, M. Grossenbacher, du bureau Etter & Wiesmann et M. Brodbeck, hydrogéologue, du bureau CSD Ingénieurs SA.

Ce dernier nous a présenté un diaporama très intéressant et nous a fourni de nombreuses explications techniques concernant, entre autres, la nature du sol, sa résistivité, sa perméabilité, les niveaux d'eau dans les forages, les débits, les différents systèmes de mesure utilisés, les sondages et les travaux déjà effectués depuis 2003.

À ce propos, il est important de préciser que, la participation de la commune de Blonay aux coûts de ces travaux, a débuté en 2008 déjà (et non en 2009, comme mentionné dans le préavis au bas de la page 2). Cette participation pour moitié concerne donc aussi, le montant évoqué de : CHF 244'815.00 (sondages carottés, diagraphies et suivi hydrogéologique de 2008 à 2010)

Sans vouloir répéter ce qui est déjà clairement expliqué dans le préavis, la commission désire néanmoins attirer votre attention sur les points suivants :

- Quatre différentes possibilités de captage ont été étudiées et c'est la meilleure des quatre qui a été choisie.
- L'offre de l'entreprise française COFOR s'est révélée être supérieure aux deux autres. Cette société a été choisie en raison de son expérience, de ses nombreuses références et de sa maîtrise à conduire ce genre de travaux.

- Des essais de « traçage » du parcours de l'eau dans les forages ont clairement démontré qu'il n'y avait pas de liaison entre les dits forages et les sources des Issalets ou de La Roche Eboulée. La baisse de débit de 15% qui a été constatée est due à une diminution de pression dans les nappes.
- Si les deux premiers forages (de 900m. et 750 m.) s'avèrent suffisants en terme de débit, le troisième forage prévu (de 300 m.) sera abandonné, ce qui réduirait le montant global des coûts.
- La solution choisie de forage par carottage est la moins onéreuse (vs tunnelier ou galerie)
- Les trois oppositions concernant la plateforme de forage ont toutes été levées après discussion avec les ONG concernées, ce qui a permis la mise en place des strictes mesures de protection de l'environnement exigées par le site (classé en zone S2).
- Le matériel nécessaire à ces opérations de forage ne requiert pas l'utilisation d'engins de transport très lourds ce qui garantit l'accessibilité, via les chemins forestiers usuels, sans dommages.
- Les chances de trouver de l'eau, en phase avec le débit recherché sont très élevées.
- Les pompages effectués durant la période d'étude ont permis de déterminer que la qualité intrinsèque de cette eau est excellente (peu calcaire et dépourvue de germes liés à l'exploitation estivale des pâturages).

Les commissions ont reconnu l'importance capitale que représente la possibilité d'une autonomie en eau de boisson pour nos deux communes (si St.-Légier couvre déjà 99% de ses besoins par ce biais là, ce n'est pas le cas de Blonay qui doit acheter de l'eau ailleurs).

Le but stratégique de ce préavis est d'arriver à maintenir cette indépendance d'approvisionnement pour les générations futures, malgré la demande croissante, et de prévoir une meilleure défense incendie des hauts de St.-Légier en exploitant les ressources hydrologiques locales existantes.

Cette opération de forage s'inscrit dans un processus de longue haleine car, après les phases de captage, il faudra aussi songer au transport, au turbinage et au stockage de ce bien précieux. Mais ces investissements futurs pourront être consentis par étapes. Pour exemple, l'actuelle conduite de transport peut encore être utilisée.

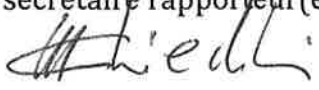
Au vu de ce qui précède et à l'unanimité de ses membres, la commission recommande au Conseil Communal d'accepter les conclusions du préavis 11-2013 à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux tels que prévus dans le présent préavis.
- Autoriser la Municipalité à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- Octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2'226'000.00 pour ces travaux.
- Financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire ou d'une institution et ce aux meilleures conditions du moment.
- Amortir le montant total sur une durée de 30 ans au maximum, conformément au règlement sur la comptabilité des communes.

Le président :


Pierre-Alain Besson

La secrétaire rapporteur(e) :


Marie-Claude Liechi